

La Liberté
 1701 Fribourg
 026/ 426 44 11
 www.laliberte.ch

Medienart: Print
 Medientyp: Tages- und Wochenpresse
 Auflage: 39'828
 Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.201
 Abo-Nr.: 1095889
 Seite: 9
 Fläche: 63'255 mm²

Une Constitution à deux vitesses

VOTATIONS • *La gauche semble se contredire. Elle juge la Constitution trop faible pour sauver les Alpes dans le cas du Gothard. Mais trop forte face au mariage pour tous dans l'initiative PDC.*



Le sénateur Robert Cramer fait la distinction entre un objectif, dans le cas du Gothard, et une norme, s'agissant du texte du PDC. KEYSTONE-A PHILIPPE BOEGLIN



28 février

Le Parti socialiste et les Verts useraient-ils d'un double discours dans la campagne précédant les votations populaires du 28 février? Lorsque le camp rose-vert vitupère contre le second tube au Gothard, il laisse entendre que l'article constitutionnel pour la protection des Alpes est insuffisant pour empêcher l'augmenta-

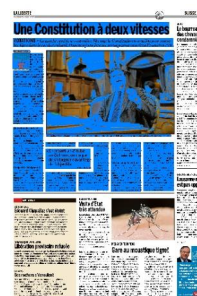
tion du trafic routier. Par contre, lorsqu'il attaque l'initiative du PDC sur l'imposition des couples mariés, il s'émeut du projet d'article constitutionnel qui définit le mariage comme «l'union d'un homme et d'une femme», y voyant un signal puissant contre le mariage pour tous.

Comment la Constitution peut-elle être «faible» dans un cas, et «forte» dans l'autre? Pour Roger Nordmann, conseiller national (ps, VD), le contexte joue

un rôle déterminant.

Question de contexte

Ainsi, au sujet du Gothard: «Nous faisons confiance à Doris Leuthard lorsqu'elle garantit le respect de la Constitution. Mais le monde politique peut réagir totalement différemment dans 15 ans. Quand on aura construit le tunnel, il sera assez facile de l'ouvrir.» Et d'illustrer: «Aujourd'hui, l'article constitutionnel sur la protection des Alpes est préservé par 17 kilomètres de granit.



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.201
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 9
Fläche: 63'255 mm²

En perçant un nouveau tube, on l'affaiblit.»

L'objectif s'éloignerait

Robert Cramer, conseiller aux Etats (verts, GE) et avocat versé dans le droit constitutionnel, pointe un autre élément. «Il y a une différence de nature capitale entre l'article sur la protection des Alpes et celui que le PDC propose d'introduire sur le mariage. Le premier est un objectif. Le second, une norme. Et les normes ont une fonction prescriptive.»

Cette analyse rencontre l'assentiment de Dominique de Buman, conseiller national (pdc, FR) et juriste. En revanche, le Fribourgeois ne partage logiquement pas les préoccupations de la gauche liées à la conception du mariage de son parti. «La Constitution est le texte en vigueur aujourd'hui, et qui se fonde sur l'ordre juridique présent. Notre initiative s'y con-

immédiatement, les objectifs, au contraire, signifient plutôt: «il serait souhaitable que». Leur portée s'avère moins forte. D'après Robert Cramer, il y a donc matière à s'inquiéter si le peuple adhère au second tunnel routier au Gothard. «En créant de nouvelles voies pour le trafic automobile, on risque de s'éloigner encore davantage de l'objectif, pas encore atteint, de l'article constitutionnel – soit la réduction des camions transitant par les Alpes.»

Verrou supplémentaire

Retour au texte du PDC, qui inquiète Roger Nordmann, et pas que pour son côté normatif. Le

forme, ce qui n'a rien de problématique, bien au contraire.»

Si les normes constitutionnelles imposent un modèle à suivre

chef du groupe socialiste au parlement y voit une sorte d'interdiction pro-active du mariage pour les gays et lesbiennes: «Inscrire dans la Constitution une définition traditionnelle du mariage revient à ajouter un verrou contre le mariage pour tous. Il sera ensuite beaucoup plus difficile d'avancer vers l'ouverture de l'institution à toutes les orientations sexuelles.»

Ces dernières devront encore prendre leur mal en patience. Car, que l'initiative du PDC passe le 28 février ou pas, il y a fort à parier que les minorités sexuelles devront se heurter à un nouveau scrutin. «Pour introduire le mariage pour tous, il faudra de toute façon une votation populaire», prédit Roger Nordmann. En effet, le pas ne pourra être franchi qu'en modifiant la Constitution, synonyme de scrutin, ou en révisant la loi. Et dans ce second scénario, les opposants pourront se saisir du référendum. |

«En créant un 2^e tube au Gothard, on risque de s'éloigner davantage de l'objectif»

ROBERT CRAMER